



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 079



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 23 octobre 2017



Présidente

L'honorable Hedy Fry

Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 23 octobre 2017

• (1530)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Nous sommes le lundi 23 octobre. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques.

Nous entendons deux témoins durant cette première heure. Serah Gazali et Narges Samimi, de la Frog Hollow Neighbourhood House, en Colombie-Britannique. Nous entendons ensuite M. Balpreet Singh, de la World Sikh Organization of Canada.

M. Singh se joindra à nous par vidéoconférence; c'est pourquoi nous avons son nom, bien qu'il ne soit pas ici en personne. Nous reviendrons à lui au moment opportun.

Permettez-moi de vous expliquer notre procédure habituelle. Chaque groupe dispose de 10 minutes — vous pouvez vous partager cette période en parts égales ou être la porte-parole du groupe —, mais vous ne devez pas dépasser les 10 minutes. Nous passerons ensuite aux questions et réponses. Nous espérons que M. Singh sera arrivé d'ici là pour que nous l'entendions immédiatement après vous.

Vous avez maintenant 10 minutes. Je vous ferai signe quand il vous restera deux minutes.

Mme Narges Samimi (membre de la communauté, Frog Hollow Neighbourhood House): Je vous remercie.

La présidente: Qui prendra la parole?

C'est Serah.

Mme Serah Gazali (membre de la communauté, Frog Hollow Neighbourhood House): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je m'appelle Serah Gazali. Merci à tous de votre invitation.

En septembre dernier, 53 personnes — des membres des Premières Nations, des jeunes, des travailleurs du secteur de l'établissement des immigrants, des chercheurs, des personnes s'étant identifiées comme musulmanes et des aînés de la communauté chinoise — se sont rassemblées à la Frog Hollow Neighbourhood House, à Vancouver, pour y partager leurs expériences en matière de racisme et de discrimination religieuse systémiques. De ce dialogue éclairé et engagé ont émergé les recommandations que nous présenterons au Comité aujourd'hui.

Le dialogue s'est tenu à l'initiative du bureau de Jenny Kwan en réponse à la motion M-103. Aujourd'hui, Narges Samimi et moi-même représentons la Frog Hollow ainsi que les participants à ce dialogue communautaire. Nous témoignons à titre de participantes à ce dialogue, de membres de communautés minoritaires et de victimes de racisme. Nous témoignons aussi à titre de Canadiennes

qui souhaitent une vie économique plus équitable et plus solide pour chaque citoyen de ce pays.

Plus de 20 recommandations, regroupées sous cinq grands volets, ont émergé de ce dialogue. Dans le premier volet, nous demandons l'aide du gouvernement pour la mise en place de programmes de formation et d'éducation afin de favoriser la compréhension interculturelle. Le gouvernement doit se doter d'une stratégie nationale pour promouvoir la tolérance et la sensibilisation aux réalités culturelles, raciales et religieuses. Une formation sur la lutte contre le racisme et l'oppression doit être offerte dans tous les secteurs gouvernementaux, en particulier aux juges, aux avocats et aux responsables de l'application de la loi.

Comme l'éducation joue un rôle pivot dans la socialisation des enfants et des jeunes adultes, le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces pour rendre cette formation obligatoire pour tous les enseignants, y compris les professeurs de collège et d'université. Le gouvernement fédéral doit également octroyer des fonds aux provinces et aux territoires pour la révision de leurs programmes scolaires et l'inclusion de cours sur l'histoire coloniale du Canada, la valeur de la diversité et l'inclusion culturelle.

Dans le deuxième volet, nous recommandons l'établissement de programmes pour faciliter l'intégration et réduire la ségrégation. Cela veut dire financer des organismes sans but lucratif et des services publics locaux engagés dans un éventail de projets de lutte contre la discrimination, notamment contre le racisme et l'islamophobie. Le gouvernement fédéral doit aussi établir un mécanisme permettant à chaque organisme bénéficiaire de fonds fédéraux, pour quelque projet que ce soit, d'évaluer si le travail effectué grâce aux fonds favoriser la compréhension interculturelle et la lutte contre la discrimination systémique et de présenter les résultats de son évaluation.

• (1535)

Mme Narges Samimi: Le troisième volet a pour but d'améliorer l'accès au marché du travail afin de favoriser la réussite économique à l'échelle nationale. Ces recommandations visent le renforcement de l'économie canadienne grâce à l'utilisation de la richesse et de la diversité des talents des membres de la population multiculturelle du Canada.

Le gouvernement doit élaborer une stratégie nationale d'intégration au marché du travail reconnaissant les inégalités économiques et les obstacles systémiques auxquels se heurtent les immigrants, les minorités visibles et les Premières Nations. Il doit inciter les provinces à modifier leurs lois sur les normes d'emploi de manière à autoriser les employés à observer les fêtes religieuses et les heures de prières et à porter des vêtements traditionnels, sans craindre de représailles de la part de l'employeur.

Un groupe de travail fédéral doit être créé pour évaluer la compatibilité de la formation et des titres de compétence acquis à l'étranger et accélérer la mise en place de voies plus équitables de reconnaissance des titres de compétences des nouveaux arrivants. Les pratiques provinciales d'inscription aux ordres professionnels doivent être transparentes, objectives, impartiales et justes. Le gouvernement doit inciter les provinces à désigner des commissaires à l'équité, comme l'ont fait l'Ontario et le Manitoba.

Dans le quatrième volet, nous recommandons au gouvernement de favoriser la participation et le leadership institutionnels. Il doit financer des programmes qui facilitent l'accession de membres des Premières Nations et d'autres minorités à des postes de direction rémunérés et non rémunérés. Les minorités, en particulier les femmes de couleur, ont besoin d'un financement ciblé leur permettant de surmonter les obstacles systémiques et de devenir des chefs de file et des modèles de rôle à tous les échelons du gouvernement et dans la société en général.

Dans le dernier volet, nous proposons le renforcement des mécanismes de recours juridique dans les cas de discrimination. Les gouvernements doivent renforcer les lois contre le discours et les crimes haineux en définissant, de manière plus inclusive et plus claire, le crime haineux et l'islamophobie. Ils doivent également octroyer de nouveaux fonds aux services de soutien ou aux programmes accessibles destinés aux personnes qui ont subi les effets nocifs de toute forme de discrimination raciale ou religieuse. En plus de prévenir ou de réduire au minimum les dommages intergénérationnels, ces programmes doivent promouvoir l'autonomisation et l'intégration de chacun grâce à l'engagement communautaire.

Mme Serah Gazali: Enfin, il n'y aura pas de justice aussi longtemps que nous continuerons à célébrer le legs du colonialisme et le non-respect des droits de la personne. Nous devons donc réfléchir à la question des symboles et des noms liés à la violence, au génocide et au colonialisme. Nous devons avoir une discussion plus franche sur ces symboles et explorer des stratégies productives qui nous permettront de bâtir un avenir commun fondé sur l'esprit de la vérité et de la réconciliation.

Face à la montée des tensions raciales et religieuses dans le monde, votre comité a une responsabilité toute particulière, celle de donner immédiatement suite à ces recommandations. Ensemble, nous devons saisir cette occasion exceptionnelle de nous doter d'une vision véritablement inclusive du Canada, une vision qui reconnaît la valeur de chacun des citoyens et de leurs contributions diverses à la société.

Je vous remercie.

La présidente: Ma parole, c'est merveilleux.

Nos témoins utilisent habituellement leurs 10 minutes, mais je vous remercie beaucoup.

J'informe les membres du Comité que M. Singh ne se joindra pas à nous par vidéoconférence. Il vient juste d'avoir un accident de voiture, semble-t-il. Espérons qu'il est indemne et qu'il se rétablira rapidement.

Nous avons donc un seul groupe de témoins aujourd'hui, ce qui veut dire que nous aurons deux rondes de questions.

Nous allons maintenant commencer la période de questions et réponses. Le premier tour est de sept minutes. Vous partagez donc sept minutes avec l'intervenant — pas sept minutes chacun, mais pour les deux. Je vous demanderais donc d'être le plus concis possible dans vos questions et vos réponses.

La première question sera posée par Mme Anju Dhillon qui représente les libéraux.

• (1540)

Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Bonjour, et bienvenue au Comité. Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir témoigner devant nous.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur la discrimination au travail? Vous avez parlé d'emploi, un thème qui occupe une grande place dans votre allocution. J'aimerais que vous nous donniez plus de détails à ce sujet.

Mme Narges Samimi: C'est une excellente question.

J'ai moi-même été la cible de discrimination systémique au travail. Je portais le hidjab auparavant et, un jour, ma supérieure est venue me dire: « Narges, si tu veux ce poste, tu dois renoncer à quelque chose. » Je n'étais pas certaine d'avoir bien compris. Elle m'a fait comprendre qu'elle parlait de mon hidjab, que je ne pouvais pas le porter dans ce milieu de travail. Elle a précisé qu'elle ne me demandait pas de renoncer à ma religion, mais elle ne voulait pas que je me couvre la tête.

Mme Anju Dhillon: Lui avez-vous demandé pourquoi?

Mme Narges Samimi: J'étais blessée. Je lui ai répondu qu'elle n'avait pas le droit de me dire quoi porter ou ne pas porter, que je devais avoir le libre choix. J'ai donc quitté ce milieu de travail. J'ai posé ma candidature ailleurs, mais personne ne m'a embauchée à cause mon voile. J'ai dû me résoudre à y renoncer, comme vous pouvez le constater.

Mme Anju Dhillon: Je suis très désolée d'entendre cela. Personne ne devrait vivre ce que vous avez vécu, jamais. C'est pourquoi nous avons entrepris cette étude. Nous voulons trouver un moyen de mettre fin à la discrimination systémique.

Avez-vous porté plainte auprès du tribunal provincial des droits de la personne?

Mme Narges Samimi: Je ne l'ai jamais fait.

Mme Anju Dhillon: Puis-je vous demander pourquoi? Parce que vous n'étiez pas au courant, ou...?

Mme Narges Samimi: À l'époque, je ne l'ai pas fait, mais aujourd'hui, je participe à la recherche d'une solution à ce problème. À l'époque, je n'étais pas en âge de défendre mes droits, mais aujourd'hui, je constate que si je ne le fais pas, personne ne le fera à ma place.

Mme Anju Dhillon: C'est vrai. C'est pourquoi je vous ai posé la question. Je pense que beaucoup de personnes finissent par renoncer. Il y a donc peut-être beaucoup de cas de racisme systémique, surtout dans le monde du travail, qui font en sorte que certaines personnes ne sont pas embauchées à cause de leur apparence. Cela ne devrait jamais se produire. C'est pourquoi je vous ai demandé si vous avez déposé une plainte ou si vous étiez au courant que vous pouviez le faire.

Votre organisation aide-t-elle des gens à se défendre dans ces situations semblables de discrimination?

Mme Narges Samimi: Notre organisation vient en aide non seulement aux musulmans, mais aux gens de toute croyance et de toute religion. Je n'ai jamais intenté de poursuite contre cette compagnie.

Mme Anju Dhillon: D'accord.

Madame Gazali, avez-vous quelque chose à ajouter concernant les possibilités d'emploi et la discrimination?

Mme Serah Gazali: Je travaille pour un organisme d'aide aux immigrants et j'appartiens également à une communauté très diversifiée. J'ai des contacts fréquents avec les communautés arabophones et hispanophones à cause de mon emploi précédent.

Pour revenir brièvement à la raison pour laquelle Narges n'a pas su régler ce problème à l'époque, je dirais que les gens ne connaissent pas tous leurs droits. Ils sentent bien que la situation est injuste, mais ils ne savent pas à qui s'adresser. Pour la plupart, c'est un énorme défi que de réussir à prouver que l'autre personne a tenu ces propos. C'est la parole de l'un contre celle de l'autre, sans savoir laquelle des deux sera crue?

• (1545)

Mme Anju Dhillon: Avez-vous déjà aidé des plaignants qui n'ont pas été crus devant le tribunal? Existe-t-il des statistiques?

Mme Serah Gazali: Non, je ne travaille pas avec la Commission des droits de la personne. Je ne suis pas au courant.

Mme Anju Dhillon: Très bien.

Les immigrants que vous aidez ont-ils de la difficulté à trouver du travail?

Mme Serah Gazali: Oui, c'est certain. Et je ne parle pas seulement de personnes qui ont des compétences et des connaissances linguistiques limitées. Il y a des ingénieurs qui parlent couramment anglais et qui éprouvent toujours des difficultés à accéder au marché du travail.

Mme Anju Dhillon: Que souhaitez-vous que le gouvernement fédéral fasse pour corriger la situation?

Mme Serah Gazali: Nous recommandons beaucoup de mesures dans notre rapport. L'une d'elles est de régler la question des titres de compétences et de mettre en place une politique nationale obligeant les provinces à adopter des normes claires et équitables.

Mme Anju Dhillon: Très bien. Merci beaucoup. Mon temps est écoulé, je crois.

La présidente: Je vous remercie.

C'est maintenant au tour de David Anderson, pour les conservateurs.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Je vous remercie, madame la présidente, et je remercie les témoins de leur présence.

J'aimerais en savoir un peu plus sur tout ce processus. Vous avez eu une réunion ou un dialogue communautaire. Combien de personnes ont été choisies pour participer à ce dialogue? Avez-vous été invitées?

Mme Serah Gazali: C'était une invitation ouverte. Nous l'avons reçue à la dernière minute. La rencontre a eu lieu de 18 h 30 à 21 heures, après une journée de travail. À notre surprise, 53 personnes se sont présentées. Cela donne une idée de l'importance de cet enjeu pour bon nombre de personnes.

M. David Anderson: Comment les gens ont-ils été informés de cette réunion?

Mme Serah Gazali: Elle a été annoncée à Frog Hollow et je pense aussi à Kiwassa et à travers nos réseaux. Par exemple, dès que j'ai reçu l'invitation, je l'ai transmise à mes amis.

M. David Anderson: Dans votre allocution, vous n'avez pas précisé que c'est Mme Kwan qui a organisé tout cela. Je pense que vous devez faire preuve de clarté et de transparence à cet égard. L'initiative vient de son bureau. C'est elle qui en a eu l'idée. Les gens

ont ensuite été contactés et invités ou autorisés à assister à cette réunion. Est-ce exact?

Mme Serah Gazali: Je pense que c'est Frog Hollow qui a lancé l'idée. L'organisme en a parlé à Jenny Kwan et celle-ci a accepté d'y assister.

M. David Anderson: À la lecture du rapport, on a l'impression que c'est plutôt elle l'organisatrice.

Au cours de la soirée, on a posé une série de questions aux participants. Qui a proposé ces questions? Comment cela fonctionnait?

Mme Serah Gazali: Parlez-vous des recommandations, de quoi au juste?

M. David Anderson: Dans le rapport, on lit que la soirée a débuté par une série de questions pour orienter la discussion.

Mme Serah Gazali: Oui. Nous avons posé plusieurs questions, par exemple qui avait eu de la difficulté à se trouver un emploi, qui avait été la cible de discrimination au travail, de racisme ou de discrimination religieuse.

Il y avait tellement de questions et nous avons été surpris de constater que, malgré la diversité des participants, nous avons tous, d'une manière ou d'une autre, été touchés par le racisme, victimes de racisme ou témoins d'actes racistes ou fanatiques.

M. David Anderson: J'aimerais avoir quelques précisions sur le contenu du rapport? Aux pages 8, 9, 11 et 12, vous demandez un financement pour une foule d'activités. Pouvez-vous nous donner un ordre de priorité, parce que dans les discussions en petit groupe, les participants ont demandé des fonds pour une stratégie nationale, pour des organismes sans but lucratif, pour les provinces et les territoires et pour différents volets des programmes scolaires. Plus loin, ils demandent un examen en profondeur du financement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Vous recommandez aussi la mise en place d'un mécanisme qui obligerait tous les r cipiendaires de fonds f d raux   g rer leurs d penses et   en faire  tat, la cr ation d'un nouveau canal de financement pour aider les organismes sans but lucratif   lancer des initiatives de lutte contre le racisme et d' galit  et de nouveaux canaux de financement pour soutenir la tenue d' v nements communautaires mensuels ou trimestriels, le financement d'un portail Web national, le versement de fonds cibl s pour des m dias et les activit s artistiques et de nouveaux fonds pour des services de soutien accessibles.

Vous demandez beaucoup de choses. Pouvez-vous  tablir un ordre de priorit ? Quelles seraient vos deux ou trois principales priorit s?

Cela d passe probablement le cadre des discussions que vous avez eues, mais avez-vous une id e du co t de toutes ces demandes de financement?

• (1550)

Mme Serah Gazali: Je vous signale d'abord que nous sommes aussi des contribuables. Nous savons combien co te le racisme dans nos vies. Si vous voulez un ordre de priorit , c'est une autre histoire. Pour nous — et pour les 53 personnes qui ont assist    la r union —, l'enjeu num ro un est notre vision partag e que le Canada est une nation d mocratique, plurielle et inclusive. C'est  galement notre identit  en tant que Canadiens au sein d'une soci t  multiculturelle et  galitaire.

M. David Anderson: Dans le cadre de la discussion sur l'égalité sociale et l'inclusion, vous êtes-vous demandé s'il était approprié de cibler l'islamophobie et l'islam dans la motion? Ne pensez-vous pas que la motion devrait avoir une portée plus large? Nous avons présenté une motion d'amendement afin d'élargir le débat, mais elle a été rejetée par le gouvernement. Dans le cadre de votre dialogue, vous êtes-vous demandé s'il était inapproprié de cibler une seule organisation ou un seul groupe?

Mme Serah Gazali: Nous demandons la protection des droits de tout le monde.

Nous avons parlé d'islamophobie à cause des expériences de certains participants et aussi des récentes statistiques canadiennes indiquant une recrudescence de l'islamophobie. Il y a eu une hausse de près de 60 %. Les musulmans sont le deuxième groupe le plus ciblé, après les juifs. Il existe six stratégies et lois pour lutter contre l'antisémitisme, mais rien pour l'islamophobie, même si...

M. David Anderson: Avez-vous réfléchi à la définition de l'islamophobie? C'est un enjeu important pour notre étude. Avez-vous une définition à nous suggérer?

Mme Serah Gazali: Oui. La définition proposée par la Commission des droits de la personne de l'Ontario nous convient.

Je l'ai noté par écrit. L'islamophobie est définie comme étant... les stéréotypes, les préjugés, la peur d'actes d'hostilité ciblant des musulmans ou des fidèles de l'islam en général.

M. David Anderson: Je trouve cette définition partielle, mais je vous remercie.

J'ai une question pour vous concernant... mais mon temps est écoulé.

La présidente: Il vous reste un peu moins d'une minute.

M. David Anderson: Vous avez dit qu'il fallait revoir, modifier et renforcer les lois contre le discours haineux. Voulez-vous dire que nous devons changer nos lois relatives au discours haineux dans ce pays? Est-ce l'une de vos conclusions?

Mme Serah Gazali: Nous devons proposer une définition précise de l'islamophobie et criminaliser les actes islamophobes. Le temps ne me permet pas d'élaborer, mais sachez que je suis originaire de l'Arabie saoudite. J'ai fui ce pays parce que je suis une femme et je ne m'identifie pas vraiment comme musulmane. Cependant, lorsque je raconte mes expériences en Arabie saoudite sous le régime wahhabite, les gens de l'extérieur s'imaginent que c'est un régime islamique monolithique pratiqué par l'ensemble des musulmans. Mais ce n'est pas vrai.

La présidente: Merci. Votre temps est écoulé.

La parole est à Jenny Kwan, du NPD.

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie nos deux témoins de leur exposé et du travail qu'ils ont consacré à la présentation de ce rapport.

J'ai une précision à apporter: en ce qui concerne le processus de cette table ronde, Frog Hollow m'a dit avoir observé plus de problèmes de discrimination dans notre communauté et m'a demandé si nous pouvions faire quelque chose à ce sujet. Nous abordions justement l'étude de la motion M-103. J'ai répondu: « Pourquoi ne pas tenir une table ronde communautaire et inviter la communauté à faire part de ses expériences à cet égard? » C'est ainsi que cette table ronde a vu le jour. J'espère que c'est bien clair.

Frog Hollow, Kiwassa Community House et d'autres partenaires communautaires ont ensuite invité d'autres participants. Ils ont pour ainsi dire pris les choses en main. Ils ont trouvé un animateur et enclenché le processus.

L'une des choses qui m'intéressent particulièrement, et que vous n'avez pas eu la chance de mentionner dans votre témoignage d'aujourd'hui, est l'expérience vécue par les participants et certaines des histoires qu'ils nous ont racontées au sujet de ce qu'ils ont vécu. Pourriez-vous nous parler aujourd'hui de certaines de ces histoires et nous expliquer comment elles se rattachent aux recommandations que vous nous avez faites.

• (1555)

Mme Narges Samimi: Oui. Je me rappelle une dame de mon âge qui avait des difficultés. Son professeur d'éducation physique lui a dit: « Tu devrais songer aux limitations que t'impose le port du hidjab. Or, elle avait tellement envie d'apprendre et de pratiquer toutes sortes de sports qu'elle n'a pas songé à ces limitations. Elle ne comprenait pas que son foulard lui imposait des limitations.

En tant que jeune musulmane, je ne pense pas que la religion et la foi et notre habillement devraient nous imposer des limitations. Je suis tellement fière d'elle que, malgré tous les défis qu'elle a dû surmonter, les combats qu'elle a dû livrer et les difficultés qu'elle a connues dans ses cours et avec son enseignant, elle continue de faire du sport, reste très forte et est une grande athlète.

Avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Serah Gazali: Oui.

Il y a un problème. Nous en avons discuté dans le groupe. Je le remarque aussi dans mon travail dans la communauté dans mon milieu, ainsi que dans mes recherches. Les personnes qui affichent des différences visibles — que ce soit par leur accent, ou par leur habillement, surtout dans le cas des musulmanes qui portent le hidjab, ou encore par la couleur de leur peau — vont toujours me parler d'expériences de racisme. Ce peut être direct. Ce peut être des micro-agressions, comme le sentiment de ne pas être à sa place. Ce peut aussi être de la violence verbale directe, comme lorsqu'on les appelle terroristes ou qu'on leur crie qu'elles ne sont pas à leur place.

Cela fait partie de leur quotidien.

Mme Jenny Kwan: Donc, le cas de la jeune femme qui a entendu les commentaires de son professeur au sujet de son hidjab et de sa capacité de participer aux activités de sa classe d'éducation physique montre bien le besoin de sensibilisation, même des éducateurs.

Dans votre recommandation, vous parlez du besoin de formation. À cet égard, j'imagine que ces recommandations sont celles que vous avez déjà faites pour l'affectation des ressources. Cela s'inscrit dans le contexte d'une stratégie nationale pour attaquer le problème du racisme et de la discrimination religieuse. Ai-je bien compris?

• (1600)

Mme Serah Gazali: Oui.

Mme Narges Samimi: Cela doit se faire dans le cadre des programmes d'éducation et de formation, voire dans tout l'appareil gouvernemental.

Mme Serah Gazali: Il est important de le faire comprendre aux gens qui sont en position de pouvoir. Nous avons parfois de la formation directe sur l'anti-oppression et l'antiracisme. Nous la recevons en tant que personnes racialisées. Nous n'avons pas besoin de cette formation. Nous avons besoin de la donner à ceux qui font les politiques, qui détiennent le pouvoir.

Mme Jenny Kwan: Ce serait donc le besoin d'une stratégie nationale pour les ressources fournies à chaque province. Ce travail pourrait se faire, et tout le monde aurait la possibilité de donner cette formation dans le réseau scolaire — aux éducateurs, par exemple.

Quant à la discrimination à l'endroit d'une personne, nous savons que la discrimination est un comportement appris. Nous savons qu'elle peut avoir une incidence permanente sur la victime. Dans ce contexte, je vois que vous formulez une recommandation traitant des conséquences à long terme de la discrimination pour les perspectives financières d'une personne et ainsi de suite. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

La présidente: Je suis désolée, madame Kwan; votre temps est expiré.

La prochaine intervenante est Julie Dabrusin.

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Je vous remercie toutes les deux de vos exposés. J'ai bien aimé vous entendre parler de certaines expériences vécues et de ce que vous avez rapporté de votre table ronde.

Une de vos recommandations concerne le financement fédéral, sous l'angle de ce que font les bénéficiaires pour combattre la discrimination systémique. Est-ce essentiellement le sens de la recommandation?

Mme Serah Gazali: Oui.

Mme Julie Dabrusin: D'autres témoins ont parlé d'utiliser quelque chose de semblable à l'analyse comparative entre les sexes et ce genre de lentille. Est-ce de cela que vous parlez?

Mme Serah Gazali: Exactement.

Mme Julie Dabrusin: Pouvez-vous me donner une idée de ce à quoi cela ressemblerait? Si nous utilisions cette lentille, que devrait-elle prendre en compte, selon vous? À quoi ressemblerait-elle?

Mme Serah Gazali: Eh bien, elle couvrirait bien des choses, comme l'action positive pour donner aux personnes racialisées, aux minorités et aux Autochtones la place qui leur revient dans le milieu de travail. Il s'agit de voir à ce que tous les bénéficiaires de fonds appliquent aussi ces politiques. Cela doit s'inscrire dans une stratégie financière. Pour nous, ce n'est pas un gaspillage des fonds publics, parce que nous sommes des contribuables et que nous avons le droit d'en profiter aussi.

Mme Julie Dabrusin: Avez-vous parlé des programmes d'avantages communautaires — je suis sûre que vous savez parfaitement comment s'appliquent les ententes sur les avantages communautaires — qui fixent certains pourcentages ou cibles de personnes à employer pour acquérir des compétences dans un domaine et que vous pouvez structurer de différentes façons?

Mme Serah Gazali: Oui.

Mme Julie Dabrusin: Est-ce que cela cadre avec ce dont vous parlez?

Mme Serah Gazali: Oui. Nous voulons des résultats mesurables, pas des gestes symboliques.

Mme Julie Dabrusin: Je suis heureuse que vous ayez parlé de résultats mesurables, parce que l'idée des données désagrégées et la façon de réunir les bonnes données pour ce que nous faisons est revenue maintes fois sur le tapis. J'ignore si vous avez eu l'occasion de vous pencher sur le plan d'action de l'Ontario.

Le plan ontarien préconise une action contre les iniquités raciales, notamment par de « meilleures données ventilées sur la race, que nous pourrions décortiquer pour mieux comprendre si certains segments de population sont défavorisés en raison d'un racisme systémique ».

Convendriez-vous que c'est une chose que nous...

• (1605)

Mme Serah Gazali: Oui.

Mme Julie Dabrusin: Le plan recommandait également d'avoir un « cadre de normalisation et de lignes directrices visant à garantir une collecte uniforme de ces données ». Cela cadrerait-il avec vos recommandations?

Mme Serah Gazali: Oui.

Mme Julie Dabrusin: Merci. Il est bon de voir comment tout cela tombe en place.

Un rapport publié en septembre dernier sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale — c'est une convention des Nations unies — renferme plusieurs recommandations. Vous avez parlé de renforcer la réponse juridique à la discrimination. Le rapport contient une section sur les crimes motivés par la haine et recommande des mesures pour les prévenir. Il recommande aussi de faciliter les dénonciations par les victimes. Que pourrait faire le gouvernement pour aider les victimes à signaler les crimes haineux?

Mme Serah Gazali: Il y aurait tant à faire.

Premièrement, il pourrait faire en sorte qu'il n'y ait rien à dénoncer, avant tout parce qu'il n'y a pas de discrimination.

Deuxièmement, il devrait donner aux victimes les outils dont elles ont besoin pour connaître leurs droits, c'est-à-dire qu'il devrait financer la formation en milieu de travail, pour informer chacun de ses droits.

Troisièmement, il pourrait accorder du financement et donner des ressources aux organismes qui reçoivent les plaintes.

Mme Julie Dabrusin: Si je comprends bien, il y aurait de la formation pour les organismes bénéficiaires, quels qu'ils soient, et aussi du financement pour la diffusion d'information pour faire la promotion des droits individuels. C'est bien cela?

Mme Serah Gazali: Oui, et on pourrait peut-être commencer par criminaliser le discours haineux et l'islamophobie.

Mme Julie Dabrusin: Pour ce qui est de faciliter les dénonciations, encore une fois, au sein de votre organisation et dans le cadre du travail que vous faites, entendez-vous parler d'obstacles particuliers qui empêchent ces dénonciations? Nous voulons simplement avoir une idée de ces obstacles.

Mme Serah Gazali: De quel genre de dénonciations parlez-vous?

Mme Julie Dabrusin: Je parle des dénonciations de crimes motivés par la haine. Désolée.

Mme Serah Gazali: Je pense que les gens en parlent entre eux. C'est peut-être banalisé, si bien qu'ils n'y voient pas un grand problème à régler. Nous n'y faisons rien, et nous ne cherchons pas vraiment à comprendre pourquoi ces crimes ne sont pas dénoncés.

Dans le cas des lois qui protègent les droits des femmes au travail, nous avons ces droits, mais à cause des hiérarchies de pouvoir, il arrive que les femmes ne puissent pas dénoncer le sexisme au travail.

Mme Narges Samimi: Par ailleurs, tout le monde n'a pas le courage qu'il faudrait. Les gens ont besoin d'argent ou craignent pour leur vie, et ils n'osent pas dénoncer ces crimes haineux.

Mme Julie Dabrusin: Merci. C'est utile.

La présidente: Merci.

Nous passons au deuxième tour. On nous informe que M. Singh pourrait être là pour la deuxième heure. Il sera le premier à comparaître par vidéo dans la deuxième heure parce que l'endroit où il se trouve ferme à 17 heures. Nous allons faire un accommodement pour lui.

Commençons par M. Anderson, des conservateurs. Vous avez trois minutes.

M. David Anderson: Merci. Je cède mon tour à M. Reid.

La présidente: Monsieur Reid, vous avez trois minutes.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): Merci beaucoup.

Mme Dabrusin a fait référence à un rapport des Nations unies. Pourrions-nous demander au Comité de le recevoir au dossier et, s'il est disponible dans les deux langues officielles, de le faire distribuer à tous les membres? Nous devrions, comme groupe, tâcher de nous familiariser avec les documents pertinents des Nations unies concernant la performance actuelle du Canada au chapitre des droits de la personne.

• (1610)

La présidente: Oui, ce serait bien, parce que nous avons besoin de toute l'information possible, même si elle ne vient pas toujours d'un témoin. Cela fait partie de notre information de contexte. Merci.

M. Scott Reid: Merci beaucoup.

Vous avez fait plusieurs recommandations. Certaines sont déjà réglées, et j'en suis heureux. Il y en a une sur laquelle je ne suis pas d'accord, et je vous explique pourquoi. Ce n'est pas pour critiquer, mais plutôt pour présenter la question aux membres du Comité.

Votre recommandation numéro 4, à la page 18 de mon texte, est:

Exiger le retrait de symboles qui célèbrent la violence, le génocide et le colonialisme. Cette recommandation peut inclure le changement de nom d'établissements d'enseignement (p. ex. écoles nommées en mémoire de Sir John A. Macdonald) et de rues (p. ex. chemin Colonization), ainsi que la restauration des noms autochtones de villes et de régions.

Dans l'ensemble, la recommandation a beaucoup de mérite, mais je voudrais simplement retirer le nom de Sir John A. de la liste.

Bien sûr, il a été notre premier premier ministre. Si nous jugeons que Sir John A. Macdonald est indigne d'être honoré et décidons de renommer tout ce qui porte son nom, alors nous devons aussi — et je présume que cela serait relié à son bilan en matière de relations avec les Autochtones — nous devons, dis-je, faire de même pour Sir Wilfrid Laurier, notre deuxième grand premier ministre, qui a retiré le droit de vote aux Autochtones après que Sir John A. le leur eut donné. Nous avons tout renommé ce qui honorait Sir Robert Borden, au troisième rang pour le temps qu'il a exercé au pouvoir qui, après tout, pendant la Première Guerre mondiale, a emprisonné des civils ukrainiens; Mackenzie King, celui qui a été en poste le plus

longtemps, qui a enfermé des Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale; et Louis St-Laurent, qui a servi dans les années 1940 et 1950, et qui a empêché les Autochtones de voter jusqu'à ce que John Diefenbaker leur en redonne le droit en 1960. De même, on peut supposer que M. Diefenbaker et M. Pearson, nos premiers ministres des années 1960, sont moralement responsables de la rafle qui, dans les années 1960, a enlevé des jeunes Autochtones à leurs parents.

Tout cela pour dire que nous avons besoin d'une certaine perspective pour faire la distinction entre ces actes — qui ne sont pas excusables — et les personnes qui les ont commis, et qui n'étaient pas des monstres et qui n'étaient pas indignes d'être honorées à d'autres égards. Je tenais à faire consigner mon point de vue là-dessus. Vous m'en avez donné l'occasion. Ce n'est pas la première fois que la question est soulevée.

Cela dit, il pourrait fort bien y avoir d'autres choses à faire, comme examiner certains autres noms qui posent problème.

Je ne sais pas si j'ai épuisé mon temps de parole.

La présidente: Vous venez de dépasser vos trois minutes.

M. Scott Reid: Je suis désolé. D'accord.

Cela dit, j'ai beaucoup aimé votre témoignage. Il était très instructif. Merci.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Arif Virani, du Parti libéral. Vous avez trois minutes, monsieur Virani.

M. Arif Virani (Parkdale—High Park, Lib.): Je n'ai pas entendu la première partie de votre témoignage; vous m'excuserez donc si mon propos est répétitif.

Nous avons entendu parler un petit peu d'aider les communautés du pays. D'autres témoins nous ont expliqué comment les choses se passaient jadis.

Je voulais vous interroger sur l'intégration, dont vous avez parlé plus tôt, et sur la façon dont cela fonctionnerait. Si nous prenions des exemples de financement à Patrimoine Canada, nous verrions que ce n'était pas seulement pour des groupes communiquant avec d'autres groupes — un groupe italien qui communique avec un groupe jamaïcain, par exemple — mais aussi pour aider les groupes eux-mêmes, au moyen de subventions à la capacité communautaire ou au développement communautaire, afin d'aider les communautés à mieux comprendre le système canadien et leurs propres besoins, puis à s'intégrer à la politique ou à la culture canadienne.

Cela vous paraît-il logique et, si oui, pourquoi? Pourriez-vous nous expliquer un peu?

Mme Serah Gazali: Nous avons illustré comment cela est possible dans de nombreux points des recommandations.

Il y en a tellement. Dans certains cas, il s'agit de financer l'ouverture d'un dialogue dans la communauté, ou le financement des médias, parce que l'enjeu est énorme, surtout pour la nouvelle communauté arabe. Les Arabes aimeraient bien savoir ce qui se passe dans l'actualité anglaise, mais ils n'y ont pas accès à cause de la langue. Par ailleurs, les médias ne couvrent pas vraiment les questions qui les intéressent. Ils peuvent avoir les sous-titres, mais cela ne les intéresse pas. Ils ne sont pas bien couverts par les médias. Ils ont besoin de tribunes pour pratiquer cela.

C'est ce qui me vient comme ça, de façon spontanée, mais il y a tellement d'autres points dans les recommandations.

● (1615)

M. Arif Virani: Merci.

La présidente: Merci.

Au tour de M. Reid, du Parti conservateur, pour trois minutes.

M. Scott Reid: Cette fois, je vais vraiment poser une question. Merci d'avoir toléré ma diatribe de tantôt.

Madame Gazali, vous dites que certaines personnes sont victimes de discrimination parce qu'elles sont des femmes, d'autres parce qu'elles font partie d'une minorité religieuse. Bien sûr, nous avons aussi des membres de minorités raciales.

J'essaie de comprendre. J'essaie de comprendre comment faire la distinction, d'abord du point de vue statistique — parce que nous cherchons des statistiques sur les crimes motivés par la haine et la discrimination non criminelle — puis sous l'angle des réparations. Je ne vois vraiment pas comment aborder la question d'un point de vue pratique.

Mme Serah Gazali: Statistique Canada fait une distinction entre la discrimination fondée sur le sexe et la discrimination fondée sur la religion. Par contre, il ne voit pas vraiment de lien entre un acte de racisme fondé sur la race et un autre fondé sur la religion, parce que les auteurs de crimes haineux ne font pas vraiment la distinction entre les deux. Ils supposent que telle ou telle personne, à cause de son apparence, appartient à une certaine religion.

M. Scott Reid: Pour un crime haineux, c'est parfois facile à voir. Quant à l'homme qui s'est introduit dans la mosquée de Québec, ses victimes étaient toutes des hommes; si elles avaient toutes été des femmes, il aurait été évident qu'il les attaquait parce qu'elles étaient musulmanes, et non pas parce qu'elles étaient des femmes.

Dans le cas de la discrimination, c'est beaucoup plus difficile à dire. Si quelqu'un n'embauche pas un musulman ou trouve une excuse pour ne pas en prendre un comme locataire — ce genre de choses — il serait beaucoup plus difficile de connaître sa motivation. Est-ce que je me trompe?

Mme Serah Gazali: Je ne suis pas certaine des statistiques pour le scénario que vous décrivez, mais Narges vient de mentionner que pendant sa recherche d'emploi, elle n'était pas engagée juste parce qu'elle portait le hidjab. Dès qu'elle l'a enlevé, on l'a embauchée.

M. Scott Reid: Vous avez raison. Non, dans ce cas, c'est très clair. C'est un point valable. Est-ce que les statistiques corroborent cette information, à votre connaissance?

Mme Serah Gazali: Je ne suis pas certaine que ce soit le cas, mais la discrimination, le discours haineux et la violence étaient à la hausse selon les plus récentes statistiques, à plus forte raison pour les femmes musulmanes. Cela s'explique par le fait particulier qu'elles sont visibles, je crois.

M. Scott Reid: C'est plus facile de comprendre qui est qui.

Mme Serah Gazali: Oui.

M. Scott Reid: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons nous tourner vers Julie Dzerowicz. Je vous donne un nom différent chaque fois, Julie.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Ça va. Chaque fois que quelqu'un prononce mon nom de famille, je leur dis: « C'est très bien. » Du moment qu'on essaie, ça me convient.

Enfin, merci beaucoup pour vos exposés extraordinaires. Merci de votre patience avec toutes nos questions.

Je pense que j'ai mal compris l'exemple de Mme Samimi, en fait. Pour une raison quelconque, j'ai cru que vous travailliez déjà et qu'ils étaient venus vers vous et vous avaient dit qu'à cause de votre hidjab, ils croyaient que vous ne devriez pas travailler là. J'ai compris que vous aviez déjà été embauchée et qu'on vous avait dit cela. Est-ce que j'ai bien compris ou est-ce que vous étiez en recherche d'emploi?

Mme Narges Samimi: Oui, je travaillais.

Mme Julie Dzerowicz: Ils vous avaient embauchée et...

Mme Narges Samimi: Et c'est ensuite qu'ils ont compris que je n'étais pas celle qu'ils voulaient...

Mme Julie Dzerowicz: D'accord.

Mme Narges Samimi: Ce n'était pas acceptable d'avoir une musulmane dans leur milieu de travail.

Mme Julie Dzerowicz: C'est ce qu'ils ont dit ou ont-ils dit qu'ils ne voulaient pas une personne qui porte le hidjab? Quel était le...

Mme Narges Samimi: Ils sont venus vers moi et m'ont clairement dit: « Vous devriez démissionner. Votre personnalité nous convient, votre façon de travailler aussi, mais pas votre hidjab. »

● (1620)

Mme Julie Dzerowicz: C'est très difficile dans ces circonstances, en passant, de trouver quoi dire, de réagir ou même de trouver à qui parler. C'est très difficile. Ce serait tout aussi difficile pour moi que ce ne l'a été pour vous.

Ma question est la suivante: qu'est-ce qui aurait fait en sorte que vous vous sentiez à l'aise de passer à l'étape suivante, de trouver quelqu'un à qui dire que vous n'étiez pas d'accord? Est-ce que c'est d'avoir plus de connaissances? De trouver une personne indépendante vers qui vous tourner? Quels éléments vous auraient permis d'aller vers quelqu'un et de dire qu'il venait de vous arriver quelque chose qui n'était pas nécessairement juste et que vous sentiez qu'on n'avait pas respecté vos droits garantis par la Charte?

Vous n'avez peut-être pas de réponse en ce moment, mais c'est juste une question qui m'est venue à l'esprit.

Mme Narges Samimi: Ce serait vraiment bien de savoir qu'il y a une personne vers qui se tourner qui peut vous aider, sachant que vous avez le droit de rapporter ce discours et ce crime haineux.

Mme Julie Dzerowicz: Merci.

Je sais que vous venez de Vancouver-Est. Je viens de Toronto, du centre-ville de Toronto. Ce sont des collectivités très diversifiées où se côtoient nombre de nationalités et de cultures différentes. Quel conseil donneriez-vous, car je sais que vous avez tenu une table ronde et qu'il y avait bon nombre de personnes et de cultures présentes autour de la table? Nous envisageons un programme éducatif qui pourrait être bénéfique et permettre de parler du racisme et de la discrimination systémiques. Avez-vous quelque conseil?

La présidente: Il faudrait que ce soit un conseil rapide, madame Samimi, car votre temps est écoulé. Pouvez-vous le formuler rapidement en une seule phrase?

Mme Narges Samimi: Je voudrais que cette formation soit disponible non seulement pour les musulmanes, mais pour tous les Canadiens.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Jenny Kwan pendant trois minutes.

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup, madame la présidente.

En 2002, la Colombie-Britannique a éliminé notre Commission sur les droits de la personne. La Colombie-Britannique est la seule province au pays sans Commission des droits de la personne. C'est simplement pour vous décrire ce contexte, dans lequel il est difficile pour les personnes dans ce genre de situation de savoir où aller et d'obtenir justice, particulièrement pour les jeunes travailleurs qui en sont souvent à leurs premières armes sur le marché du travail.

Ceci dit, notre nouveau gouvernement essaie de rétablir une Commission des droits de la personne, mais actuellement, on en est encore aux consultations. Je voulais simplement faire une mise en contexte.

Très rapidement, j'ai posé cette dernière question sur les répercussions financières. Lors de cette activité, nous avons entendu une femme parler des conséquences du racisme sur l'estime de soi d'une personne et des conséquences financières et autres qu'il amène.

Je me demandais si vous pouviez préciser votre pensée à ce sujet et faire quelques suggestions au gouvernement, afin qu'il se penche sur ces conséquences.

Mme Serah Gazali: Je vais répéter les exemples. Je crois qu'il s'agissait du témoignage d'une étudiante au doctorat qui portait le hidjab. Elle était très éloquente, car elle en connaît long sur le sujet de la race et des types de problèmes qu'elle apporte, car c'est là son domaine d'étude. Elle disait qu'après l'obtention de son doctorat, elle n'était pas certaine d'avoir un emploi à cause de son expérience personnelle et de celle de son mari. Il doit chercher un emploi à l'étranger, car personne ne veut lui offrir un poste — je crois qu'il détient lui aussi un doctorat — qui ne soit pas de premier échelon.

Une bonne part des gens que je connais ont une solide éducation. Ils ont des diplômes de second cycle ou plus, mais leur rémunération est basse, car ils doivent lutter pour trouver des emplois au bas de l'échelle.

Cet enjeu porte sur les connaissances. Il s'agit de savoir qui possède les connaissances et je pense que les connaissances des minorités raciales sont constamment remises en question.

• (1625)

La présidente: Vous avez 30 secondes.

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup.

Je pense que votre histoire se trouve à la page 15 du rapport et j'aimerais qu'elle figure dans le compte rendu. Elle a dit:

Je me fous de qui m'aime ou ne m'aime pas, mais on doit changer le système qui me permet d'être ici en tant qu'immigrante musulmane, mais qui ne me permet pas d'atteindre l'intégration sociale et économique que je recherche. Lorsqu'on parle de racisme, on parle souvent de ces expériences du point de vue des « sentiments », des attitudes personnelles, mais le racisme n'a pas seulement des effets sur nos sentiments. Il a des effets sur notre vie et nos perspectives d'avenir, il influe sur les taux de chômage, la violence familiale, la maladie mentale, la radicalisation et la délinquance chez les jeunes. Il y a chez les musulmans un taux de chômage de 14,4 % — le taux le plus élevé après celui des peuples autochtones. Les musulmans canadiens sont très éduqués. Les données du recensement indiquent que chez les 15 ans et plus, 56 % des musulmans ont fait des études postsecondaires, comparativement à 44 % de la population canadienne totale.

La présidente: Je suis désolée, nous allons devoir conclure, s'il vous plaît. Vous pourrez vérifier dans le rapport.

Juste avant de terminer cette séance, je crois que M. Anderson voulait clarifier un point.

M. David Anderson: J'aimerais donner la chance à quelques personnes de préciser un point. La réponse à l'une de mes questions m'a laissé perplexe. Dans le rapport, on lit à deux reprises: « ... Ce dialogue s'est tenu à l'initiative du bureau de Jenny Kwan, députée de Vancouver-Est, pour donner suite à la motion 103... »

On peut lire ensuite: « Il était [...] tout à fait naturel que le bureau de Jenny Kwan s'adresse à la Frog Hollow Neighbourhood House pour lui demander d'assumer un rôle de premier plan pour sonder [...] dans le contexte de tensions raciales et d'islamophobie relevé dans M-103. »

J'aimerais que l'on clarifie qui a lancé cette initiative. Je pense que cela fera une différence dans la façon dont le Comité traitera le contenu du rapport, qu'il ait été réalisé à l'initiative du bureau de Mme Kwan par l'entremise d'un organisme de quartier. C'est différent que si des gens d'un quartier viennent à vous en disant: « J'aimerais que vous participiez. »

La présidente: Je ne comprends pas, monsieur Anderson, pourquoi cela ferait une différence de savoir qui est à l'origine de cette collecte d'information.

M. David Anderson: C'est parce que Mme Kwan dit que cela ne s'était pas fait à son initiative et je me demandais si elle pouvait clarifier cela.

La présidente: D'accord. Pourrions-nous avoir une réponse très brève, s'il vous plaît? Il faut avancer.

Mme Jenny Kwan: Comme je l'ai souligné plus tôt dans mon allocation de sept minutes, madame la présidente, lors d'une activité communautaire à Frog Hollow, nous discutons de la montée des activités discriminatoires dans notre communauté. Les participants ont exprimé le souhait de travailler là-dessus et j'ai dit que nous pourrions voir comment il était possible de collaborer à ce sujet.

Dans les faits, nous étions à examiner M-103, alors pourquoi n'avons-nous pas organisé une table ronde sur le sujet? J'ai donc dit à Frog Hollow que nous devrions faire quelque chose du genre. Ils ont ensuite pris l'initiative de faire participer d'autres groupes communautaires, notamment la Kiwassa Neighbourhood House, puis nous avons organisé cette table ronde. C'est ainsi que cela s'est passé.

La présidente: Merci.

Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Anderson?

J'aimerais remercier les témoins d'avoir pris le temps de venir et j'aimerais que nous passions à huis clos pendant cinq minutes. Cela signifie que toute personne qui n'est pas un membre du Comité ou un employé d'un membre du Comité ne peut rester dans la pièce.

Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]

• (1635)

La présidente: La séance est ouverte.

Merci.

Je pense que nous y sommes tous et si M. Singh arrive, nous le ferons entrer à ce moment-là.

Je vais présenter la Manitoba Islamic Association.

Vous n'avez pas de porte-nom, alors je ne sais pas qui vous êtes. Qui est présent de la Manitoba Islamic Association?

M. Idris Elbakri (ancien président, Association Islamique du Manitoba): Je suis Idris Elbakri, l'ancien président de la Manitoba Islamic Association.

M. Osaed Khan (président, Association Islamique du Manitoba): Je m'appelle Osaed Khan et je suis l'actuel président de la Manitoba Islamic Association.

La présidente: Vous êtes tous les deux de la Manitoba Islamic Association.

Vous avez 10 minutes pour présenter votre exposé et je vous avertirai 2 minutes avant la fin, à 8 minutes, de sorte que vous puissiez conclure, puis nous passerons à une période de questions et réponses.

Vous pouvez prendre cinq minutes chacun ou vous pouvez désigner un porte-parole.

Merci. Vous avez la parole pendant 10 minutes. Allez-y.

M. Idris Elbakri: Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les députés, merci de votre invitation à contribuer à cette importante discussion pour le compte de la Manitoba Islamic Association, la MIA.

Je m'appelle Idris Elbakri. Je suis l'ancien président de la MIA. Mon collègue, M. Osaed Khan, est le président actuel de la MIA. C'est un honneur pour nous d'être ici pour présenter une perspective fondée sur notre expérience et notre travail au sein d'un organisme communautaire. Nous remercions le Comité d'écouter les voix des nombreuses communautés de tout le pays, car cela constitue une partie très importante de cet exercice.

Il y a environ 20 000 musulmans au Manitoba. La majorité d'entre eux vit à Winnipeg. Nous avons des communautés à Brandon, Thompson, Winkler et Altona.

Notre organisation, la MIA, a été fondée officiellement en 1969. La MIA est une organisation communautaire qui sert les Manitobains, incluant les musulmans, dans trois mosquées et un centre communautaire de Winnipeg qui sert de centre culturel, récréatif et éducatif.

Dans notre exposé d'aujourd'hui, nous aimerions vous parler des raisons pour lesquelles le racisme, la discrimination, l'antisémitisme et l'islamophobie nous préoccupent. Nous vous parlerons de la réaction de notre communauté, de notre collaboration avec des communautés diverses et de ce qui peut être fait pour combattre la tendance inquiétante de l'aggravation du sectarisme.

Bien que mon exposé reflète le point de vue d'un musulman canadien, je le livre en sachant que les Autochtones canadiens sont les plus affectés par le racisme et que le racisme nous affecte tous et nous blesse tous.

Selon Statistique Canada, les crimes haineux à l'encontre des musulmans ont augmenté de 253 % entre 2012 et 2015. En 2015, le groupe racial le plus ciblé était la communauté noire. La même

année, le groupe le plus ciblé était la communauté juive. Entre 2014 et 2015, il y a eu une augmentation de 86 % des crimes haineux visant les gays et les lesbiennes canadiens.

Nous allons vous parler de quelques incidents qui se sont produits dans nos communautés.

Imaginez que vous rentrez chez vous la veille du jour de l'An et que vous trouviez un emballage cadeau sur le seuil de votre porte. À l'intérieur, se trouve une pierre peinte sur laquelle on peut lire: « Meurs, juif ».

Imaginez que vous êtes une famille nouvellement arrivée qui ne fait qu'amorcer le long processus d'installation et d'intégration, que vous êtes encore en train d'apprendre la langue et que vous trouviez un graffiti sur votre clôture qui vous enjoint de « retourner dans votre pays ».

Imaginez que vous vous promeniez dans un parc public et que vous voyiez des graffitis qui clament « suprématie blanche » ou qui disent regretter « la mort de la civilisation blanche ».

Imaginez que l'employé de votre mosquée, en ouvrant le courrier, se rende compte que quelqu'un a envoyé une tranche de bacon pour exprimer son mépris envers votre religion et votre communauté.

Lorsque nous avons, comme communauté, demandé un permis pour un changement de zonage mineur, nous avons reçu des commentaires virulents en ligne, du genre: « Il faut se réveiller et cesser d'être si conciliant avec l'Islam. »

Au printemps, on a affiché la photo d'une famille musulmane du Manitoba dans le cadre d'une campagne de promotion pour le Musée canadien pour les droits de la personne. Des trolls ont publié des commentaires du genre, et je cite: « C'est un paradoxe, car les gens qui apparaissent dans cette publicité ne croient pas en l'égalité des droits »; « Les musulmans ont financé cet endroit par l'entremise de l'ONU, des Frères musulmans ou du Hamas. Le Canada est perdu. Le Canada doit se débarrasser de l'Islam avant qu'il soit trop tard »; « Ils sont en train d'envahir notre pays en toute illégalité et c'est eux que vous mettez sur la couverture ».

Nous sommes inquiets. Nous savons qu'il y aura toujours du racisme, cependant, ce que je viens de vous présenter est une collection d'incidents qui se sont produits au cours des deux dernières années seulement. Nous assistons à une augmentation sensible d'incidents qui inquiètent sérieusement nos communautés, qu'elles soient constituées de musulmans, de juifs, de personnes de couleur ou d'autres.

Nous sommes également préoccupés par les racistes de la marge qui répandent leur message en ligne ou sous le couvert de la nuit. Nous sommes inquiets qu'ils tentent de réclamer l'espace public pour normaliser leur message, pour faire en sorte qu'il fasse partie de notre discours national. La récente tentative de la Worldwide Coalition Against Islam de tenir plusieurs rassemblements en sont un bon exemple.

• (1640)

Des enquêtes récentes indiquent que des Canadiens de partout sont également préoccupés. En mars 2017, un sondage Angus Reid révélait que 66 % des Canadiens croyaient que la fusillade de Québec était le signe de problèmes plus graves. Dans le même sondage, 61 % des Canadiens ont dit croire que les musulmans canadiens étaient confrontés à beaucoup de discrimination dans leur vie quotidienne. Environ 40 % des Canadiens ont affirmé que « beaucoup de gens que je connais ne font pas confiance aux musulmans canadiens ». Une ventilation par province de ces résultats est également disponible.

Plus tôt le mois dernier, une enquête de Think for Actions a révélé que 72 % des Canadiens croyaient que s'installait de plus en plus un climat de haine et de peur envers les musulmans au Canada et que cela irait en se dégradant.

M. Osaed Khan: Les Manitobains dans l'ensemble ont réagi à ces incidents haineux avec des effusions d'amour et de solidarité. Nous comprenons notre responsabilité comme citoyens d'être solidaires les uns des autres sans laisser une communauté porter ce poids à elle seule.

Le jour où des pratiquants ont été tués à Québec, notre mosquée s'est remplie de milliers d'amis et de voisins venus exprimer leur sympathie et leur amour. Les communautés affectées par le racisme et la discrimination se sont rapprochées et travaillent conjointement plus que jamais auparavant. Les gouvernements manitobains de tous les niveaux se sont exprimés sans équivoque contre les expressions de haine et de discrimination. À Winnipeg, la Worldwide Coalition Against Islam n'a pas réussi à tenir un rassemblement, car la collectivité avait de son côté organisé un rassemblement d'opposition pour exprimer sa cohésion et son amour.

En notre qualité de communauté musulmane, nous avons intensifié nos efforts pour sensibiliser nos concitoyens, qui souhaitent mieux nous comprendre. Notre mosquée et nos organisations offrent plusieurs choses: du dialogue interconfessionnel, des visites libres, des séminaires, des cours, des visites guidées et des invités spéciaux. À l'intérieur de notre communauté, nous mettons également l'accent sur l'importance de respecter la diversité de notre nation. Pendant deux années consécutives, nous avons offert des camps de jour estivaux qui mettaient l'accent sur la diversité et le multiculturalisme.

M. Idris Elbakri: Les gouvernements peuvent jouer un rôle important en appuyant des initiatives et des projets qui favorisent la compréhension entre des Canadiens de tous les milieux. Contre la haine et le racisme, l'éducation demeure le meilleur rempart et la meilleure offensive, tout comme les lois contre la propagande haineuse. Nous devons doter nos communautés des moyens nécessaires afin qu'elles puissent s'unir les unes aux autres pour travailler avec les divisions scolaires, les forces de l'ordre et les services sociaux dans le but de promouvoir la sensibilisation et la compréhension essentielles au soutien des victimes de haine et de racisme. Le gouvernement peut jouer un rôle important pour améliorer et approfondir la compréhension du racisme et de la discrimination, qui ressurgit sous différentes formes et cible des victimes diverses.

Finalement, j'aimerais terminer en disant qu'il est essentiel que nos élus donnent l'exemple en matière de racisme et de discrimination. Nous avons besoin d'entendre haut et fort de la part de tous les partis politiques et de tous les élus que tous les Canadiens seront respectés sur la base de leur seule dignité humaine, sans égard à leur foi, leur couleur, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. Nous attendons de nos élus qu'ils appliquent ce principe et servent d'exemple à tous.

Merci, madame la présidente.

• (1645)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous accueillons maintenant Mansoor Pirzada, Ayse Akinturk et Haseen Khan, de la Muslim Association of Newfoundland and Labrador.

Encore une fois, les mêmes règles s'appliquent. Votre groupe dispose de 10 minutes et vous pouvez décider qui prendra la parole.

Nous pouvons commencer maintenant.

M. Mansoor Pirzada (président, Muslim Association of Newfoundland and Labrador): Merci, madame la présidente.

Je vais d'abord vous saluer comme le font les musulmans: [*Le témoin s'exprime en arabe*]. Que la paix, la miséricorde et les bénédictions divines soient sur vous.

Je m'appelle Mansoor Pirzada. Je suis dermatologue de profession et je pratique actuellement à St. John's. Je suis le président de la Muslim Association of Newfoundland and Labrador, la MANAL. Nous sommes un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui est géré par des bénévoles qui mènent leur carrière en parallèle. Nous tenons des activités religieuses, éducatives et de sensibilisation, et nous entretenons des partenariats étroits avec d'autres groupes religieux. Notre mission consiste à contribuer au bien-être de nos membres, de la collectivité plus large des autres habitants de la province, ainsi que de nos concitoyens canadiens.

La population musulmane de Terre-Neuve-et-Labrador compte plus de 2 000 personnes. Nous avons connu un essor récent, grâce à l'arrivée de près de 200 réfugiés syriens. Madame la présidente, même si cela peut en surprendre beaucoup, l'expérience des musulmans qui vivent dans notre province a toujours été plus positive que négative. Le mérite en revient aux divers intervenants, et je voudrais mentionner en premier lieu les plus importants, à savoir les citoyens de notre province.

Les conditions climatiques peuvent être difficiles à Terre-Neuve-et-Labrador, mais nous jouissons d'un climat doux au chapitre des relations humaines. Notre population est réputée pour son hospitalité, son amabilité et son attitude accueillante. Ses grandes qualités humaines sont bien documentées dans la pièce musicale récente sur Broadway, *Come from Away*. En deux mots, il s'agit de l'histoire d'une petite collectivité qui a accueilli les passagers des vols détournés le 11 septembre vers les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador. Ce qui n'est pas documenté, c'est la façon dont ces mêmes personnes ont traité leurs amis et voisins musulmans dans les jours qui ont suivi cette tragédie. Dans leur grande sagesse, ils se sont rendu compte que les musulmans étaient des victimes indirectes.

Ils nous ont toujours appuyés, chaque fois que le saint nom et les enseignements de notre religion ont été détournés et ont servi de prétexte à des atrocités cruelles. Dans les jours qui ont suivi l'incident tragique qui s'est produit à Québec, nos dirigeants politiques et religieux se sont réunis pour participer à notre célébration du vendredi, afin de démontrer leur solidarité. Pendant que nous étions en train de prier à l'intérieur, plus de 1 500 habitants de Terre-Neuve-et-Labrador, de tous les horizons, se sont réunis pour former un bouclier humain symbolique, mais néanmoins très puissant, autour de notre mosquée.

Madame la présidente, le deuxième intervenant à remercier pour notre expérience positive unique est notre propre communauté musulmane. Nous considérons véritablement notre province comme notre patrie. Nous embrassons et nous mettons en pratique les mêmes grandes qualités humaines que nos concitoyens de Terre-Neuve-et-Labrador. Notre communauté musulmane est diversifiée, mais néanmoins très inclusive. Nous contribuons à la prospérité de notre province, non seulement comme citoyens qui travaillent, qui paient des impôts et qui respectent les lois, mais aussi comme voisins amicaux et culturellement intéressants.

Les étudiants internationaux et les professeurs musulmans apportent avec eux une expérience en matière d'enseignement et de recherche de calibre mondial. Les professionnels musulmans travaillent dans de nombreux secteurs, qui vont de la santé au secteur pétrolier et gazier. Les entrepreneurs musulmans sont à la tête de petites et grandes entreprises. Nos enfants et nos jeunes donnent un coup de pouce à la démographie vieillissante de notre province. Même notre mosquée est unique dans le Canada atlantique, parce que c'est la seule qui a été construite à partir de rien. Il s'agit de la seule mosquée en Amérique du Nord qui a été édiflée grâce aux efforts collectifs des adeptes de deux sectes majeures de l'Islam, les sunnites et les chiïtes. À ce jour, il s'agit de la seule mosquée en Amérique du Nord où les sunnites et les chiïtes prient ensemble. Madame la présidente, ce sont l'exemple et le message d'inclusion que nous transmettons à tous les Canadiens et au monde entier.

Notre climat doux au chapitre des relations humaines est attribuable en troisième lieu à la nature unique des dirigeants de notre province. De tout temps, nos dirigeants politiques et religieux ont été constructifs. Ils ont contribué à promouvoir un environnement sécuritaire et accueillant pour les habitants de la province, y compris les musulmans. Même si des minorités visibles dans certaines régions du pays ont été victimes de crimes haineux, ce sont la paix et la tranquillité qui prévalent dans notre province.

Madame la présidente, j'aimerais aussi reconnaître le rôle positif que jouent nos médias. Récemment, soit le 25 mai, une édition spéciale sur l'Islam de l'émission *Here and Now* de la CBC a été diffusée à partir de notre mosquée locale. L'émission a été grandement appréciée par les téléspectateurs en raison de son caractère éducatif. Je me rappelle le commentaire d'une personne dans les médias sociaux qui a écrit que l'émission avait changé positivement sa perception auparavant négative concernant les musulmans.

Madame la présidente, des personnes ayant des comportements haineux se trouvent partout, et même notre province n'est pas complètement à l'abri de la haine. Jusqu'à maintenant, notre expérience de l'islamophobie dans notre province s'est limitée aux discours haineux sur des plateformes virtuelles, ainsi qu'à des interventions indirectes et subtiles dans l'espace public.

• (1650)

Toutefois, plus récemment, nous avons commencé à observer un changement inquiétant. Dans le cadre d'une consultation communautaire à laquelle nous avons participé il y a quelques semaines, des représentants de notre commission provinciale des droits de la personne ont souligné que le nombre de plaintes liées à l'islamophobie qu'ils recevaient avait augmenté récemment. Ce qui est aussi alarmant, c'est que ces plaintes concernent maintenant davantage les interactions au quotidien dans l'espace public, comme les centres commerciaux, les épiceries, etc.

Plus récemment, pendant le congé de l'Action de grâce, notre communauté s'est réveillée avec la nouvelle que des affiches islamophobes avaient été installées partout sur le campus de l'Université Memorial. La tendance est maintenant considérée comme suffisamment alarmante pour justifier la tenue de consultations relatives à l'islamophobie dans la communauté et parmi les intervenants universitaires. Leur priorité est de trouver des façons d'accroître les capacités institutionnelles des fournisseurs de services, afin de résoudre le problème de l'islamophobie dans notre province.

Même si notre expérience a de tout temps été positive, nous nous inquiétons quand même de l'avenir. Notre principale question est la suivante: pendant combien de temps notre expérience positive

unique se maintiendra-t-elle? Continuera-t-elle de servir de modèle pour le reste du Canada, ou disparaîtra-t-elle en raison de l'omniprésence de la haine?

Madame la présidente, je sais qu'un débat est actuellement en cours concernant l'utilisation exclusive de la notion d'islamophobie dans la motion M-103, ainsi que du manque de consensus concernant sa justification, sa signification et ses répercussions. Je ne veux pas que nous perdions notre temps à reproduire ce débat. Toutefois, je dois dire que la notion d'islamophobie comporte un avantage conceptuel évident, du fait qu'elle permet de saisir la complexité du problème avec lequel nous sommes aux prises, et qu'elle offre une perspective importante de ses causes profondes. Cela nous rappelle que les musulmans font l'objet de racisme et de discrimination en raison de leur affiliation religieuse avec l'Islam. Elle permet de saisir les processus qui se renforcent mutuellement de démonisation de l'Islam et de déshumanisation des musulmans. Elle fait ressortir que c'est en raison de leur affiliation avec l'Islam que les musulmans sont catégoriquement perçus comme une race unique, qui est inférieure et non civilisée, et qui mérite un traitement hostile. C'est pourquoi des non-musulmans sont parfois ciblés parce qu'ils sont perçus comme étant des musulmans.

Nos statistiques nationales sur le chômage et nos données de recherche comparant nos taux de pauvreté avec ceux d'autres pays développés laissent supposer que l'islamophobie n'est pas un phénomène nouveau au Canada. Par exemple, selon les données de Statistique Canada pour 2001, les musulmans au Canada ont le taux de chômage le plus élevé selon le groupe religieux. De même, en 2007, c'est au Canada que l'on retrouvait l'écart le plus grand entre les taux de pauvreté des musulmans et des non-musulmans, comparativement aux États-Unis, à la France, à l'Allemagne, à l'Espagne et à la Grande-Bretagne.

Par conséquent, nous avons toutes les raisons de prétendre que l'islamophobie ressort réellement à notre époque comme l'une des manifestations les plus répandues de la discrimination raciale et religieuse. C'est pourquoi elle mérite d'être reconnue de façon particulière. En outre, c'est dans le contexte de la tragédie de Québec que les Canadiens d'origine musulmane sont en droit de s'attendre à ce que votre comité examine soigneusement le problème de l'islamophobie.

Madame la présidente, le loup est déjà dans la bergerie au Canada. Il a déjà causé des dommages irrévocables, non seulement aux Canadiens d'origine musulmane, mais à tous les Canadiens qui sont collectivement intégrés dans le magnifique tissu de notre société. Il n'est pas opportun maintenant de jouer avec les mots et la politique. Il est temps d'être uni, afin de réduire et, en dernier ressort, d'éliminer cette menace grave.

En tant que dirigeant communautaire, je me préoccupe de la hausse des incidents islamophobes dans notre province et de leurs répercussions négatives sur les femmes et les jeunes musulmans, plus particulièrement. Je suis d'avis que les femmes et les jeunes représentent l'avenir du pays. Comme Canadiens, nous ne pouvons et nous ne devons pas faire de discrimination à leur endroit. Autrement, nous irons à l'encontre non seulement de nos valeurs canadiennes essentielles, mais aussi des intérêts démographiques et économiques du Canada.

Si nous souhaitons continuer de progresser sur la voie de nos réussites économiques et sociales passées, nous devons tirer parti des ensembles de talents et de compétences non exploités de nos minorités visibles. Nous devons collaborer comme Canadiens pour éliminer ce cancer que sont le racisme systémique, la discrimination religieuse et l'islamophobie, une fois pour toutes. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions tous nous identifier comme Canadiens, sans qualificatifs de race, de couleur, de langue ou de religion.

Nos recommandations sont les suivantes. Je vais les résumer un peu. La première est la création d'un registre national. La deuxième est la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation et de formation. La troisième est l'élaboration et la mise en place de programmes pour appuyer les victimes d'islamophobie et pour protéger les personnes vulnérables. La quatrième est la présentation et l'utilisation d'outils appropriés visant à favoriser l'équité et l'inclusion et à éliminer les obstacles raciaux et religieux à l'emploi. Dans ce contexte, nous devons avoir une optique d'équité pour entreprendre l'analyse de la diversité et de l'équité dans nos travaux préparatoires en vue du budget.

Nous souhaitons que les travaux des honorables membres du Comité aboutissent à l'élaboration d'une stratégie appropriée pour appuyer l'équité, la justice, la tolérance et l'inclusion dans ce pays que nous aimons tant. Les Canadiens d'origine musulmane sont prêts à se présenter comme des agents de changement positif. Ils doivent uniquement être rassurés en ce qui a trait à leur sécurité, ainsi qu'à leur dignité inhérente et acquise dans la société canadienne.

Merci. Que Dieu bénisse le Canada. Vive le Canada.

• (1655)

La présidente: Je vous remercie beaucoup. Vous avez conclu réellement rapidement. Nous aurions pu vous donner quelques secondes de plus pour aller au bout de votre pensée, mais nous vous remercions beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la période de questions et réponses des membres du Comité.

Je vais commencer en accueillant Dan Vandal, qui représente les libéraux. Vous avez sept minutes.

M. Dan Vandal (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Tout d'abord, merci à vos deux groupes pour leurs exposés très éclairants et passionnés.

Je vais d'abord m'adresser à la Manitoba Islamic Association.

Bienvenue.

Je sais que vous avez commencé votre exposé en partant de statistiques. Vous l'avez fait de façon concise. Pourriez-vous répéter très rapidement certaines des statistiques auxquelles vous avez fait référence au début de votre exposé?

M. Idris Elbakri: Oui, bien sûr.

Certaines statistiques auxquelles nous nous sommes reportés découlent d'une étude de Statistique Canada, qui a démontré que les crimes haineux contre les Canadiens d'origine musulmane ont augmenté de 253 % entre 2012 et 2015, que le groupe racial le plus ciblé était celui des noirs, que la communauté la plus ciblée de toutes était celle des juifs, et qu'il y avait eu une augmentation de 86 % des crimes haineux ciblant les hommes et les femmes homosexuels au Canada.

M. Dan Vandal: Avez-vous des statistiques exclusivement pour le Manitoba?

M. Idris Elbakri: Non, il s'agit de statistiques canadiennes.

M. Dan Vandal: D'accord. Vous n'avez pas de statistiques pour notre province.

M. Idris Elbakri: Selon les services de police de Winnipeg, nous savons qu'en 2015, il y a eu 19 cas confirmés et deux cas présumés de crimes haineux. Ce sont les données plus récentes dont ils disposent à l'heure actuelle.

M. Dan Vandal: Selon vos expériences et vos communications avec certains de vos membres, avez-vous l'impression que les crimes haineux sont en hausse? Sont-ils en hausse contre la communauté musulmane au Manitoba, se situent-ils au même niveau, ou sont-ils en baisse?

M. Idris Elbakri: De toute évidence, les données que nous présentons sont non scientifiques et proviennent de reportages dans les médias et des membres de la communauté, mais je crois que nous pouvons dire avec certitude qu'il y a eu une augmentation marquée, au cours des dernières années, du nombre d'incidents contre les musulmans et les membres d'autres communautés, mais définitivement contre les musulmans, dont nous avons pris connaissance comme communauté, ainsi que par l'entremise des médias.

Il y a des choses qui se produisaient dans le passé, et qui se produisent encore maintenant. Par le passé, périodiquement, il y avait un acte de vandalisme contre la mosquée ou des graffitis sur les murs, mais aujourd'hui, nous recevons du courrier haineux. On nous envoie aussi du bacon par la poste. Un membre de notre communauté a trouvé du bacon sur le pare-brise de sa voiture, ce qui est très préoccupant, parce que celle-ci était stationnée dans un endroit public. C'est donc que quelqu'un ciblait cette personne de façon particulière. Nous pouvons dire avec certitude que selon les données non scientifiques que nous avons, il y a eu un pic, une augmentation, des incidents dirigés contre les musulmans.

M. Dan Vandal: Merci.

Pouvez-vous parler un peu de la façon dont le climat de désinformation contribue à l'augmentation des crimes haineux et de la peur en général? Pouvez-vous parler un peu du rôle de la désinformation dans nos communautés et dans nos villes?

J'aimerais que les représentants des deux groupes réagissent à cela.

M. Idris Elbakri: Nous faisons beaucoup de sensibilisation. Nous avons des porte-parole qui visitent les lieux de culte, les écoles et d'autres institutions. Nous recevons beaucoup de questions qui sont le résultat même de la désinformation. Les gens sont soumis à de la désinformation qui crée des peurs au sujet de choses comme la charia et certaines pratiques culturelles qui existent dans certaines régions. Ces personnes croient que ces choses vont se produire ici au Canada. Je crois que c'est l'environnement qui incite les gens à devenir très méfiants et qui peut encourager des personnes à pousser cette méfiance jusqu'à cibler des gens à ce sujet.

• (1700)

M. Dan Vandal: Merci.

Le représentant de la Muslim Association of Newfoundland and Labrador pourrait peut-être répondre à cette question.

M. Haseen Khan (membre du comité exécutif et trésorier, Muslim Association of Newfoundland and Labrador): Je crois que la campagne de désinformation est très dangereuse, parce qu'elle crée de la confusion, de l'aversion et de la haine dans l'esprit de personnes innocentes et neutres. Comme l'a mentionné le Dr Pirzada dans son intervention, lorsqu'un documentaire sur l'Islam 101 a été diffusé à l'émission *Here and Now* de la CBC, nous avons reçu beaucoup de rétroactions du genre: « Merci beaucoup. Nous voyons maintenant le véritable visage de l'Islam. J'ai changé mon opinion et mes conceptions erronées concernant l'Islam et les musulmans. » Oui, les campagnes de désinformation nuisent beaucoup aux musulmans et à l'Islam.

M. Dan Vandal: Merci.

Je crois qu'il nous reste moins de deux minutes, et je vais commencer à nouveau par la Manitoba Muslim Association, suivie par l'association de Terre-Neuve.

Quelle est la mesure la plus importante que nous pouvons prendre comme dirigeants et que peut prendre le gouvernement fédéral pour venir à bout de l'augmentation des niveaux de haine, de désinformation et de crainte?

M. Idris Elbakri: Je crois qu'il est très important de pouvoir étudier de façon approfondie ces phénomènes, de les suivre et de consigner des données. Parmi les défis que nous avons figure le manque de données nous permettant de comprendre la portée de ce problème et de cet enjeu.

La deuxième chose est que les communautés à la base font déjà beaucoup. Qu'il s'agisse des musulmans ou d'une autre religion, beaucoup de travail est déjà accompli sur le terrain pour aider les Canadiens à apprendre à mieux se connaître. Le gouvernement peut habiliter ces communautés grâce à du financement et à des programmes qui inciteraient les écoles, les responsables de l'application de la loi et les services sociaux à conclure des partenariats avec les communautés, en vue de créer des programmes pour faciliter la compréhension qu'ont les Canadiens les uns des autres.

M. Dan Vandal: Merci beaucoup.

Je vais maintenant passer à la Newfoundland Muslim Association.

Mme Ayse Akinturk (membre du comité exécutif, Muslim Association of Newfoundland and Labrador): Merci beaucoup.

Pour revenir aux recommandations mentionnées par M. Pirzada dans son allocution, j'aimerais souligner quatre points importants.

Tout d'abord, nous avons besoin de données qualitatives et quantitatives pour déterminer les genres de problèmes que nous devons résoudre, mais il existe des obstacles à la collecte de telles données. Par exemple, les gens ne connaissent pas leurs droits, et ils doivent être éduqués. Parfois, ils sont gênés ou ils craignent de rapporter certains incidents. La déclaration des incidents devrait être facilitée et encouragée, et les fournisseurs de services qui traitent ces plaintes devraient être éduqués de façon appropriée et uniforme, afin de pouvoir savoir comment les aborder.

Je me rappelle le témoignage d'une autre témoin. Dans son enfance, elle et sa famille ont fait l'objet de certains incidents islamophobes. Ils ont décidé de les rapporter, mais les services de police leur ont répondu qu'il s'agissait uniquement de blagues et qu'ils devaient prendre sur eux et laisser faire.

Il y a tant de choses qui devraient être faites à tant de niveaux, et plus particulièrement l'éducation et la formation professionnelle des fournisseurs de services des divers secteurs, comme les médias, le

système scolaire, les services de santé, les services sociaux et les responsables de l'application de la loi.

La présidente: Merci beaucoup, madame Akinturk. Je suis désolée, les sept minutes sont écoulées.

Nous allons maintenant donner la parole à Scott Reid, qui représente les conservateurs, pour sept minutes.

M. Scott Reid: Merci.

Comme vous n'aviez pas terminé votre revue des points, voulez-vous le faire?

Mme Ayse Akinturk: C'est bien. Vous pouvez poser votre question.

M. Scott Reid: Non, la présidente vous a interrompue parce que votre temps de parole était écoulé, mais si vous voulez terminer d'énoncer vos points, cela nous serait utile.

Mme Ayse Akinturk: Je crois que les programmes de sensibilisation et d'éducation sont tellement essentiels qu'ils ne devraient pas être laissés à la discrétion des institutions individuellement. Ils devraient constituer une composante régulière, uniforme et obligatoire du programme scolaire et de la formation annuelle des professionnels qui travaillent dans ces différents secteurs. En outre, nous devons mettre au point des programmes pour appuyer les victimes de l'islamophobie et protéger les personnes vulnérables qui pourraient en faire l'objet.

La chose la plus importante en ce qui a trait à ces programmes est qu'ils ont tous été élaborés de concert avec des organisations de la base, ces dernières représentant sur le terrain les victimes potentielles et réelles.

La chose la plus importante est d'adopter et de mettre en oeuvre des outils appropriés, qui favoriseront l'équité et l'inclusion et élimineront les obstacles raciaux et religieux à l'emploi. Dans ce contexte, nous savons qu'une optique d'équité entre les sexes est déjà utilisée. Pourquoi ne pouvons-nous pas alors appliquer la même optique pour les minorités raciales et religieuses, les secteurs vulnérables, dans nos travaux préparatoires au budget?

• (1705)

M. Scott Reid: Merci.

La prochaine question s'adresse encore une fois aux témoins de Terre-Neuve. J'aimerais commencer par M. Pirzada et lui poser la question suivante.

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir une attitude aussi positive et enthousiaste au sujet du Canada. Ayant eu la chance de vivre dans ses deux principaux rivaux, l'Australie et les États-Unis, je crois qu'il s'agit du meilleur pays au monde. Je pense que nous sommes les meilleurs, et nous avons la fâcheuse habitude comme Canadiens de nous culpabiliser au sujet de notre pays parce qu'il n'est pas parfait. Il ne l'est pas, mais il s'agit d'un endroit assez extraordinaire, et je vous remercie de l'avoir mentionné.

À Terre-Neuve, je présume que la minorité musulmane est assez petite.

M. Mansoor Pirzada: Oui.

M. Scott Reid: J'allais vous demander combien de membres elle compte.

M. Mansoor Pirzada: Nous sommes environ 2 000 personnes, et cela inclut les étudiants musulmans des différentes régions du monde. Récemment, par suite de l'afflux de réfugiés syriens et de leurs familles, 200 autres personnes environ se sont ajoutées.

M. Scott Reid: Est-ce que je me trompe en disant que la situation de Terre-Neuve est un peu différente de celle du reste du pays? Je suppose que la communauté musulmane de votre province est en général plus instruite que le reste de la population puisque ces gens viennent pour obtenir des titres de compétence. Certains Terre-Neuviens ne rencontreront dans la vie que le ou la médecin qui aura surveillé la naissance de leur enfant. Est-ce que je me trompe en décrivant cette communauté ainsi?

M. Mansoor Pirzada: C'est ainsi qu'on la percevait et en un sens, on n'avait pas tort, mais les choses ont changé. De nombreux réfugiés syriens ont encore beaucoup de peine à nouer les deux bouts. À la fin de leur première année ici, quand les subventions et les soutiens prennent fin, leur vie devient difficile. Ils n'ont peut-être pas autant d'années d'études que les autres, mais ils possèdent de nombreuses compétences. Ce sont des techniciens, des mécaniciens et...

Mme Ayse Akinturk: Des charpentiers.

M. Mansoor Pirzada: ... des charpentiers. Ils se lancent en affaires. Ils ouvrent des boutiques de barbier. Les gens du pays remarquent que ces réfugiés ne mettent pas de temps à s'installer.

M. Scott Reid: On nous a mentionné le problème du chômage deux fois ce matin. Avez-vous l'impression que les récents immigrants syriens vont en souffrir?

M. Mansoor Pirzada: Oui, cela va assurément causer des problèmes. Je vous parle de ce qui se passe à Terre-Neuve. En général, notre expérience y est positive. Au cours de ces dernières décennies, nous nous sommes efforcés de gagner la confiance de la GRC, de la Force constabulaire royale de Terre-Neuve, du clergé et des dirigeants politiques. Nous avons développé un esprit très familial. À mon avis, il faut continuer à vivre dans cet esprit.

Nous savons bien que la plupart du temps, les gens rient des Terre-Neuviens. Je l'ai vécu moi-même dans le reste du Canada. Les gens ne savent pas d'où je viens, alors ils me racontent des blagues sur Terre-Neuve. La réalité est différente. Je suis convaincu que l'expérience terre-neuvienne peut devenir un modèle idéal à suivre et que nous pourrions apporter une aide précieuse au Comité.

Mme Ayse Akinturk: Permettez-moi d'ajouter une observation à ce qu'a dit le Dr Pirzada. Nous avons un grave problème de chômage à Terre-Neuve. Je le sais d'expérience, et mes amis l'ont vécu eux aussi. Plusieurs d'entre eux sont des professionnels agréés dotés de multiples diplômes de premier et de deuxième cycle, et certains détiennent deux doctorats. Tous parlent les deux langues officielles couramment et pourtant ils ne trouvent pas d'emploi. Ils sont obligés de rester chez eux pour s'occuper de leur famille, ce qui est un gaspillage de leurs années d'études, ou alors ils déménagent dans d'autres provinces. Le chômage est très grave à Terre-Neuve non seulement pour les Terre-Neuviens, mais pour les musulmans qui y vivent.

• (1710)

La présidente: Monsieur Reid, me permettriez-vous de demander aux résidents du Manitoba de répondre à cette même question?

M. Scott Reid: Oui, c'est une bonne idée.

La présidente: Dites-nous ce que vous en pensez et voyons si le Manitoba est une meilleure province que Terre-Neuve.

M. Idris Elbakri: Ce sont deux merveilleuses provinces, comme toutes les autres provinces et les territoires du Canada. Les Canadiens — soulignons que j'ai vécu aux États-Unis et au Canada — ont l'excellente attitude de « vivre et laisser vivre ». Malheureusement, il me semble que nous nous sommes laissés

influencer par le discours de nos voisins du Sud. On constate cela surtout en ligne, mais nous craignons que des gens biaisent ces messages et les diffusent trop abondamment. Je trouve cela quelque peu inquiétant. Nous ne pouvons pas accepter cela. Il faut que nous fassions l'effort d'encourager les gens autour de nous à contrer ce genre de problème.

La présidente: Merci.

Voudriez-vous poser une autre question, monsieur Reid, puisque j'ai volé un peu de votre temps, ou pensiez-vous vous arrêter ici?

M. Scott Reid: Non, c'est excellent. Merci beaucoup. Votre question était très utile.

La présidente: Nous avons ensuite Mme Kwan, du NPD. Vous avez sept minutes.

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup, madame la présidente. Je remercie tous nos témoins de leurs allocutions.

Je voudrais poursuivre la réponse de Mme Akinturk sur le problème du chômage et des répercussions qu'il a sur de nombreuses personnes qui possèdent de la formation et de l'expertise, mais qui n'arrivent pas à décrocher l'emploi espéré. Au cours d'autres rencontres, des gens nous ont dit que la discrimination et la haine ont des répercussions dont les victimes ressentent souvent les effets pendant le reste de leur vie.

Aux fins de l'objectif de notre étude, auriez-vous des recommandations à présenter au gouvernement sur les moyens d'aborder ce problème?

Mme Ayse Akinturk: Je vais commencer par soulever le problème très généralisé des nombreux Canadiens qui ont des titres de compétence de l'étranger et non du Canada.

Je trouve qu'il faudrait grandement faciliter le processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers. Ces gens ont étudié très fort pendant des années et ils finissent par abandonner la lutte et par adopter d'autres moyens de subvenir à leurs besoins. On ferait déjà beaucoup de progrès en reconnaissant les titres de compétence étrangers et en facilitant, pour les candidats, les moyens de prouver qu'ils ont subi un processus d'embauche ou de maintien de l'effectif discriminatoire à cause de leur race ou de leur religion.

Je ne sais pas si nos amis auraient quelque chose à ajouter à cela.

M. Mansoor Pirzada: Dans le secteur de la santé, je vous dirai que j'ai subi moi-même de la discrimination et du profilage racial. Pendant les cours de formation et ailleurs, on m'a traité de terroriste et de... oh oui.

Je sais que d'innombrables diplômés en médecine... je l'ai observé moi-même. Ils sont surqualifiés. Ils sont prêts à exercer la médecine à des postes même inférieurs, comme ceux d'adjoints au médecin. Mais ils n'obtiennent même pas ces postes. J'ai parfois entendu des gens dire qu'un candidat était surqualifié, mais qu'au moins ils auraient un professionnel de la santé surqualifié au poste d'adjoint au médecin.

On voit cela partout au Canada. Nous le savons. Nous avons tous fait de hautes études et nous avons de l'expérience. Nous savons ce qui se passe. À mon avis, il est grand temps que nous le reconnaissions et que nous affrontions ce problème sans hésitation au lieu de nous contenter d'en parler et d'essayer de l'atténuer en prétendant qu'il n'existe pas.

● (1715)

Mme Jenny Kwan: Merci.

J'aimerais examiner une solution possible. À différentes rencontres, les témoins ont souligné qu'il serait grand temps que le Canada établisse une stratégie nationale de lutte contre le racisme et contre la discrimination religieuse. Pourriez-vous nous éclairer et nous dire si vous pensez qu'il est temps de le faire? Dans l'affirmative, quelles ressources devrions-nous attribuer à cette stratégie? Comment aborder sur le terrain ces problèmes qui nous concernent tous?

M. Haseen Khan: Je vous remercie beaucoup d'avoir posé cette question.

À mon avis, le seul moyen de résoudre ces problèmes de discrimination raciale et religieuse et d'islamophobie sera de lancer cette stratégie nationale.

Je crois qu'il sera crucial d'en coordonner la mise en oeuvre avec l'aide d'organismes de la base qui se trouvent en première ligne. Ils connaissent bien les réalités de cette situation. Ils reçoivent des plaintes jour après jour. Ils conseillent les victimes qui ont vécu ces situations très graves.

En outre, avant de lancer cette stratégie, il faudra en définir très clairement les objectifs et les cibles. Nous devons en décrire les résultats attendus, surveiller nos progrès et examiner les moyens de combler ces écarts, de corriger cette disparité du chômage au sein des minorités visibles.

Mme Jenny Kwan: Merci.

Nous parlions tout à l'heure de collecte de données, notamment de l'insuffisance de signalement. Je crois qu'un grand nombre d'expériences ne sont pas signalées. Quelques témoins nous ont parlé tout à l'heure d'incidents survenus dans leur communauté et sur lesquels on n'a jamais fait de suivi. On nous a présenté l'exemple d'une jeune femme victime de discrimination dans son lieu de travail. Comment recueillir des données de son point de vue si l'on ne signale pas les incidents à la police?

M. Haseen Khan: De nouveau, merci d'avoir posé une question très intéressante.

Comme l'a indiqué le Dr Pirzada, nous vous recommandons avant tout de créer un registre national des incidents de haine, d'islamophobie et d'autres formes de discrimination raciale et religieuse. Dans quel but? Nous sommes tous des professionnels et nous participons tous d'une manière ou d'une autre à l'élaboration des politiques. Nous savons d'expérience que pour prendre des décisions éclairées, il faut avant tout disposer de renseignements quantitatifs et qualitatifs. C'est le seul moyen de progresser.

Comme l'ont dit d'autres témoins, les victimes de ces crimes haineux ou de discrimination raciale ou religieuse souffrent déjà profondément. Elles ont perdu toute confiance en elles. Il faut ensuite les pousser à travers un processus de plainte auprès d'organismes d'application de la loi. Cette expérience est extrêmement difficile pour les victimes, car elle remue le couteau dans leurs plaies. Il nous faudrait un système moins officiel, comme une sorte de registre national où les victimes pourraient signaler les incidents par téléphone ou en ligne et les décrire en détail en donnant tous les faits et les chiffres sans subir plus de harcèlement.

La présidente: Merci, monsieur Khan.

Je vais me prévaloir de ma prérogative de président et demander à nos collègues manitobains de répondre à un élément que j'ajouterai à votre question, madame Kwan. Je voudrais qu'ils nous disent quels éléments ils pensent que cette stratégie nationale devrait comporter.

● (1720)

M. Idris Elbakri: Si je comprends bien, votre question porte sur la stratégie nationale.

La présidente: Oui. Quels éléments devrait-elle comporter?

M. Idris Elbakri: À mon avis, une stratégie nationale serait très appréciée. Elle nous orienterait dans la bonne direction.

Selon nous, elle devrait comporter les éléments suivants: d'abord, elle devrait mettre l'accent sur l'éducation des jeunes enfants. Il est extraordinaire que même si je suis maintenant immigrant, j'ai été élevé dans une société beaucoup plus homogène que mes enfants, qui vont aujourd'hui à l'école publique d'immersion française ici à Winnipeg et qui se font des amis venant de tous les milieux possibles et imaginables. Je trouve qu'il est important que les écoles inculquent aux enfants dès leur plus jeune âge les valeurs de la diversité et de l'inclusion.

Il est aussi important d'encourager les communautés à enseigner les pratiques exemplaires. Je le répète, on voit déjà un excellent travail au niveau de la base. Il faut le faire connaître et l'honorer. Cela incitera les gens qui n'ont pas vécu cette expérience à essayer d'accomplir ce travail dans leurs propres communautés.

Nos collègues de Terre-Neuve ont aussi suggéré que nous invitions les communautés de la base à participer à ce travail et que nous les consultations, parce que de toute façon c'est elles qui effectueront le plus gros de ce travail.

Votre comité a aussi entendu les témoins parler d'islamophobie. Comment la définir? Quelle en est l'étendue? Je crois qu'il faudrait octroyer des subventions à des experts universitaires pour qu'ils étudient ces problèmes d'islamophobie, de racisme et de discrimination en général. Après l'examen par les pairs, leurs données probantes éclaireront considérablement l'élaboration des politiques.

La présidente: Je suis désolée, madame Kwan, mais vos sept minutes sont déjà écoulées. J'ai accordé aux témoins quelques secondes de plus pour terminer leurs réponses. Nous cédon maintenant la parole à Julie Dzerowicz, des libéraux, pendant sept minutes.

Mme Julie Dzerowicz: [La députée s'exprime en arabe.]

Je tiens à vous remercier pour vos merveilleuses allocutions. Mon nom de famille me trahit — en fait, il ne me trahit pas. Ma mère est mexicaine. Elle est arrivée au début des années 1970, et son teint basané a attiré beaucoup de racisme et de discrimination quand elle a essayé de trouver du travail. Le nom de famille que je porte n'est pas notre vrai nom. Les douaniers l'ont modifié pour le simplifier afin que les Canadiens puissent le prononcer.

M. Scott Reid: C'est la version simplifiée?

Mme Julie Dzerowicz: C'est la version simplifiée. Vous ne voulez pas entendre la version réelle!

Des voix: Oh, oh!

Mme Julie Dzerowicz: J'essaie par là de souligner que la discrimination systémique existe depuis longtemps.

Notre pays a beaucoup de chance d'avoir pu accueillir de nouvelles races et de nouvelles cultures tout au long de son histoire. Les groupes nouvellement arrivés ont toujours eu de la peine à se faire accepter. Je suis vraiment heureuse de faire part d'un gouvernement qui essaie enfin d'établir une stratégie pangouvernementale de réduction et d'élimination du racisme et de la discrimination systémique.

Ma collègue, Mme Kwan, a parlé d'une stratégie d'action nationale, et je crois que nous appuyons tous cette idée. La communauté noire est arrivée avant nous, nous avons discuté de la communauté autochtone, la communauté juive était ici avant nous, et de nombreux chrétiens nous ont envoyé des lettres pour nous décrire la discrimination dont ils étaient victimes.

Il faut que nous établissions les priorités d'un plan d'action national. Vous nous avez tous deux présenté des recommandations. Pourriez-vous nous dire ce que nous devrions aborder en priorité? Je vais vous donner un peu de contexte: l'Ontario a établi un plan stratégique contre le racisme. Il a dû pour cela décider des mesures à prendre en priorité.

Commençons peut-être par notre communauté terre-neuvienne, puis nous passerons la parole à celle du Manitoba.

Mme Ayse Akinturk: Je crois que la première chose que nous recommanderions serait de créer des outils de promotion de l'égalité et de l'inclusion et d'éliminer les obstacles raciaux et religieux à l'emploi. En effet, quand les gens se sentent plus solidement ancrés dans la société et économiquement habilités, leur confiance en soi se renforce et ils résistent mieux aux attaques discriminatoires.

Selon moi, cette mesure est la plus importante, et elle devrait être prioritaire. Les autres pourront la suivre.

• (1725)

Mme Julie Dzerowicz: C'est merveilleux.

Que nous dirait le Manitoba?

M. Idris Elbakri: Je trouve qu'il serait très important de recueillir des données ou d'établir un registre de données.

Il me semble que nous devrions avant toute chose collaborer avec des établissements d'enseignement, avec des jeunes étudiants de l'université et de l'école secondaire, ou même avec des plus jeunes que cela. Nous devrions nous efforcer de leur inculquer l'éthique fondamentale du respect de la diversité et de l'inclusion.

Notre autre priorité serait d'encourager la formation de partenariats dans tout le pays entre divers lieux de culte, dans les écoles, dans les organismes d'application de la loi et autres. Les gens pourraient ainsi s'attaquer ensemble à ces problèmes grâce à leurs connaissances du contexte local et avec l'aide du gouvernement.

Mme Julie Dzerowicz: Merci. Vos recommandations nous aident beaucoup.

Vous en avez une autre à nous présenter.

Mme Ayse Akinturk: J'ai été touchée par ce que vous nous avez dit tout à l'heure, parce que je sais que de nombreux jeunes enfants et adolescents, dont mon fils... Quand nous, les musulmans, nommons nos enfants, nous choisissons de beaux noms qui ont une signification profonde. Mais je commence à remarquer chez les jeunes musulmans une tendance à se sentir honteux de leur nom parce que leurs camarades ont de la peine à le prononcer et parce qu'il est différent. Nos enfants sont alors victimes d'intimidation.

Comme leurs camarades se moquent de leurs noms, ils se donnent des surnoms plus faciles à prononcer pour être mieux acceptés.

Cette situation nuit non seulement à l'estime de soi de nos jeunes, mais à toutes les familles et à nos communautés.

Mme Julie Dzerowicz: Vous avez tout à fait raison, et je sais que cette tendance est aussi très répandue dans la communauté chinoise. Je connais beaucoup de jeunes filles qui portent le nom de Barbie, qu'elles choisissent parce qu'elles pensent qu'il leur facilitera la vie. Je leur dis toujours de garder le nom que leurs parents leur ont donné, parce qu'il est tellement beau.

Cela m'amène à ma prochaine question, qui porte sur l'éducation. Notre pays est le deuxième plus vaste au monde, il est très peu peuplé, toutes nos provinces sont différentes, et nous essayons d'élaborer un plan national. Il me semble que l'éducation du public variera légèrement entre les provinces. Quelles nuances différencieraient Terre-Neuve et le Manitoba?

En outre, les médias sociaux enseignent la haine avec une grande efficacité, mais il est également possible d'y promouvoir efficacement l'amour. Je me demande si nous devrions tenir compte de certains facteurs d'éducation par les médias sociaux.

Commençons peut-être à nouveau par Terre-Neuve, puis nous entendrons le Manitoba.

M. Haseen Khan: Merci beaucoup d'avoir posé cette question.

La présidente: Mesdames et messieurs, il ne nous reste qu'une minute, alors je vous prie de laisser un peu de temps aux témoins du Manitoba de répondre eux aussi.

M. Haseen Khan: Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'éducation et la sensibilisation sont des outils puissants pour corriger l'ignorance et la mauvaise compréhension.

Le Canada est un immense pays. Nous nous heurtons à de nombreux défis démographiques et géographiques. Les organismes de la base s'avèreront extrêmement utiles. Ils connaissent bien les réalités des régions où ils travaillent. Leur contribution sera très précieuse.

Je vais revenir à la question que vous avez posée tout à l'heure au sujet du plan national. Nous pensons qu'un plan national ou une stratégie nationale, quel que soit le nom que vous lui donniez, devrait se fonder sur quatre piliers: un, l'inclusivité et l'égalité; deux, l'éducation et la sensibilisation; trois, le soutien et l'habilitation; et quatre, un système de gestion de l'information.

La présidente: Merci beaucoup.

Mesdames et messieurs du Manitoba, avez-vous une observation à ce sujet?

M. Idris Elbakri: Merci.

Au Manitoba, selon moi, la première nuance locale dont il faudrait tenir compte est le fait que nous avons à Winnipeg une communauté autochtone résolue, dynamique et en pleine croissance. C'est une communauté autochtone urbaine dont l'esprit se répercute dans les réserves. Nous devons tenir compte de leur expérience. Nous devons consulter ces communautés et les inviter à participer au processus.

La deuxième nuance est le bilinguisme bien établi au Manitoba. M. Vandal représente le quartier francophone de Winnipeg, Saint-Boniface. Nous avons de petites villes francophones, qui font partie intégrante de notre patrimoine. Nous devons en tenir compte. En outre, bien que la moitié de la population vive à Winnipeg, nous avons un grand nombre de petites villes et de régions rurales dont le contexte est différent. Ces régions font face à d'autres types de difficultés qui se manifestent un peu différemment.

●(1730)

La présidente: Merci beaucoup.

La séance est terminée. Je tiens à remercier nos témoins de nous avoir réservé de leur temps et de nous avoir fourni beaucoup de matière à réflexion.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>